



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF et RFF

Question écrite n° 105729

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la pérennité du réseau ferroviaire de la région Limousin et plus particulièrement sur les conditions d'entretien des lignes de la haute Corrèze, dont la vétusté et le manque d'investissement au cours de ces dernières années conduisent à des répercussions, préjudiciables sur le trafic de passagers. En effet, depuis le 11 juin 2006, certaines lignes de la région Limousin et de la haute Corrèze font l'objet de ralentissements intempestifs ou de restrictions de circulation, en raison d'un important défaut d'entretien des voies, dont la dégradation n'est plus à démontrer. Or la haute Corrèze, ainsi que la ville d'Ussel, sont particulièrement touchées par le dysfonctionnement des lignes Brive-Ussel, Limoges-Ussel, Ussel - Clermont-Ferrand, puisque des retards de 10 à 15 minutes sont observés et que le recours à des autocars de substitution se généralise. Il en résulte donc de lourdes pénalités tant pour les usagers des transports ferroviaires que pour toute la haute Corrèze, dont le réseau ferroviaire est un facteur incontournable de la dynamique locale. Dans la mesure où cette ligne est indispensable à la vie des Corrèziens (relations de la population avec la préfecture de région, desserte des établissements d'enseignement, liens avec les universités...), le maintien d'un service de qualité est essentiel pour l'avenir du département. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accompagner, notamment aux côtés de Réseaux ferrés de France, la restructuration et la modernisation de la déserte ferroviaire de la haute Corrèze.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105729

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10277